

COMMUNIQUE CFTC DGFIIP

POINT DE SITUATION - COVID 19 – VISIO DU 11-01-2022

CHIFFRES

Le nombre de cas COVID-19 a presque doublé entre la dernière semaine de décembre et la première semaine de janvier passant de 961 cas positifs avérés à 1685. On compte 931 agents en ASA que ce soit pour raison d'isolement, vulnérabilité ou classes fermées. On recense 4 services fermés dans 2 directions, la DDFIP du Finistère et la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques.

TELETRAVAIL

Le taux de télétravailleurs pour la première semaine de janvier a franchi des niveaux jamais atteints s'élevant à 52% pour plus de 3 jours par semaine.

REGLES

Les points d'attention se portent sur :

- La logistique avec l'approvisionnement en produit de nettoyage, masques...
- Le respect des gestes barrières
- L'aération des locaux

Et les nouvelles règles ont été rappelées :

LES NOUVELLES RÈGLES D'ISOLEMENT

Je suis vacciné complètement ou je suis un enfant de moins de 12 ans

Je ne suis pas vacciné ou pas complètement

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS
Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS
Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif et si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

PAS D'ISOLEMENT
Mais j'applique strictement les gestes barrières.

JE RÉALISE UN TEST ANTIGÉNIQUE OU RT-PCR DÈS QUE J'APPRENDS QUE JE SUIS CAS CONTACT, PUIS J'EFFECTUE DES AUTOTESTS À J+2 ET J+4 APRÈS MON DERNIER CONTACT AVEC LA PERSONNE POSITIVE.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.*

JE SUIS POSITIF

JE SUIS CAS CONTACT

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS
À compter de la date du dernier contact. Pour sortir d'isolement je dois réaliser un test antigénique ou RT-PCR et avoir un résultat négatif.

Si le test est positif, je deviens un cas et je continue à m'isoler.

*Si mon autotest est positif, je dois confirmer le résultat par un test antigénique ou RT-PCR

ENFIP

La situation dans les ENFIP est suivie au jour le jour. Le mode d'enseignement **présentiel** est maintenu comme dans les écoles et l'enseignement supérieur. Si la situation devait s'aggraver, le mode hybride serait envisagé en première intention.

La CFTC DGFIP a demandé à ce que la communication dans les écoles concernant toutes les situations liées à la crise sanitaire soit renforcée et qu'une réelle écoute bienveillante soit instaurée dans ce climat anxieux pour les stagiaires.

OUTRE-MER

La situation est hétérogène et globalement mauvaise. La Réunion est en état d'urgence sanitaire. En Nouvelle-Calédonie, le variant « omicron » arrive.

CONCOURS

Les oraux des concours se sont déroulés en présentiel et il n'y a pas eu plus d'absent qu'habituellement. Il est prévu de continuer ces oraux en présentiel. Les absents à ces oraux pour raisons médicales liées au Covid pourraient se voir proposer une séance de rattrapage.

AUTORISATIONS SPECIALES D' ABSENCE

Les autorisations d'absence pour test COVID sont normalement d'une ½ journée. Compte tenu des files et délais d'attente parfois longs, la DG indique qu'il est possible d'étendre cette autorisation d'absence au temps pris pour se faire tester.

FERMETURE DES SERVICES

Il n'y a pas de règles harmonisées en la matière. La situation est analysée de manière pragmatique et guidée par le bon sens par la direction locale. La DG fait confiance à l'intelligence du terrain.

FONDS POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES AGENTS

Compte tenu de la situation sanitaire, les aménagements en termes de délai demandés par les directions locales seront traités avec bienveillance par la DG.

FORFAIT TELETRAVAIL

Le forfait télétravail sera versé aux agents comme prévu que ce soit du télétravail pérenne ou exceptionnel dans la mesure où les journées de télétravail sont consignées dans Sirhius.

Compte tenu de l'évolution rapide du contexte sanitaire, la prochaine réunion est fixée au 17 janvier 2022.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>